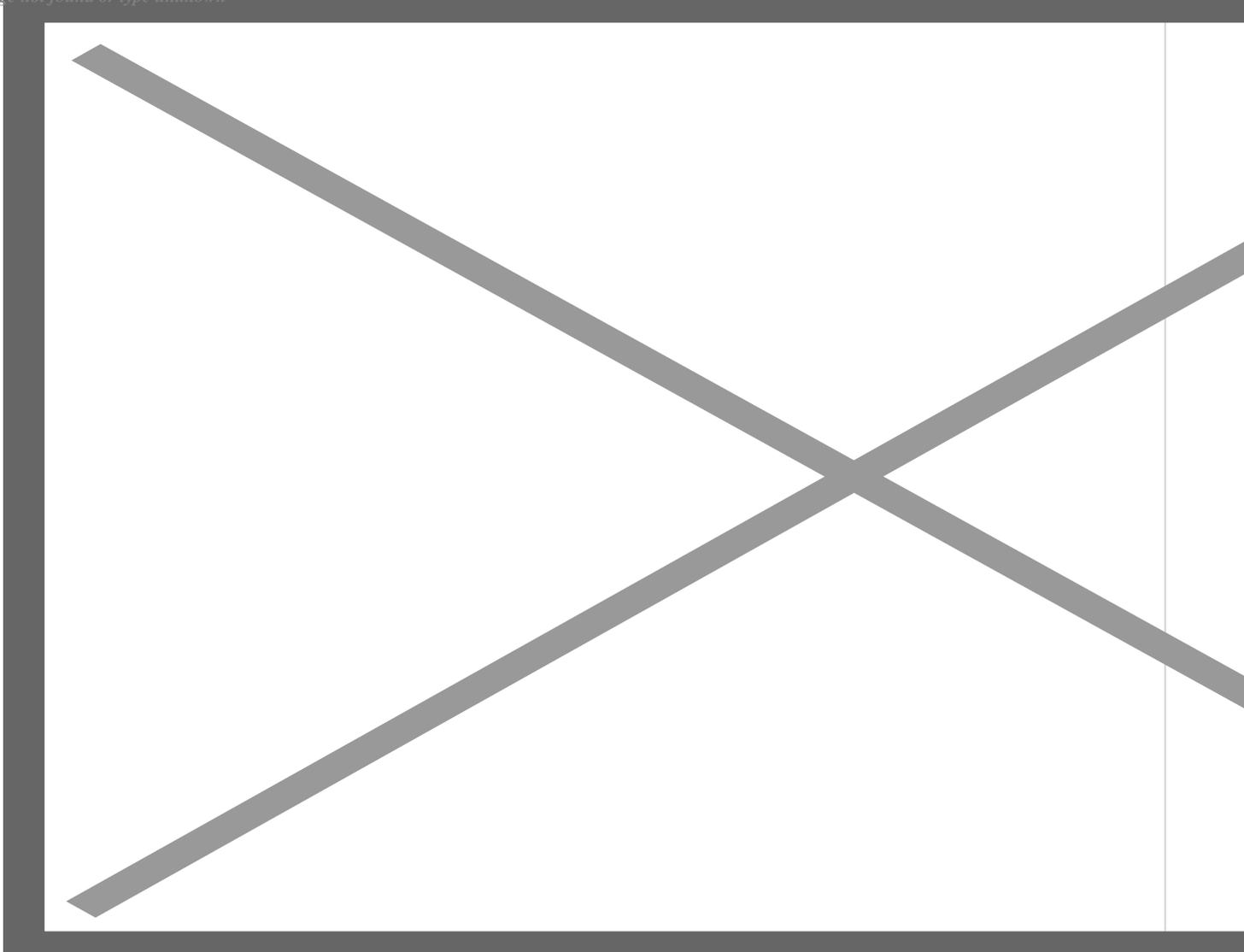


# *Cuba, un pays de lois pour les droits des citoyens*

---

*Image not found or type unknown*



**Photo: Radio Rebelde**

La Havane, 7 déc. (RHC)- La protection des droits de l'homme est une garantie à Cuba, et cela est reflété dans la Constitution de la République, ainsi que dans plusieurs normes juridiques qui entreront en vigueur le 1er janvier.

Lors d'une conférence de presse, le docteur Yuri Pérez, membre de la société cubaine de droit constitutionnel et administratif de l'Union Nationale des Juristes de Cuba, a souligné que la dignité de l'être humain est l'un des éléments essentiels de la Constitution.

«Sans aucun doute, l'un des principaux éléments est la dignité de l'être humain. L'énoncé de Martí en tête de la Constitution dit que la loi suprême des Cubains est précisément le culte à la pleine dignité des êtres humains. La Constitution établit dans l'article 40 que la dignité humaine devient le fondement et le support de tous les droits. Donc tous les droits ont comme support, comme élément principal, comme valeur suprême la dignité humaine. Elle constitue en plus un principe et doit être appliquée dans la plus grande mesure possible».

Pour sa part, le président de la Cour Suprême Populaire, Rubén Remigio Ferro, a souligné que l'approbation à Cuba par l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire, de la loi sur les tribunaux de justice, la procédure pénale, le procès administratif et le code des procès, place notre pays à l'avant-garde dans le monde.

«Ces normes juridiques placent Cuba, en termes de reconnaissance et de renforcement des droits de l'homme, parmi les pays et les états à l'avant-garde dans ce domaine. Pour le prouver, il suffit d'analyser ce que nous appelons techniquement le droit comparé, de comparer les normes de notre pays avec les normes d'un pays du premier monde, n'importe lequel».

Le Dr Mayda Goite, présidente de la société cubaine des sciences pénales de l'Union Nationale des Juristes de Cuba, a mis l'accent sur les droits et garanties offerts par la loi de la procédure pénale.

«La loi de la procédure pénale n'est pas une loi conçue ou destinée uniquement pour les accusés dans un procès, la loi de la procédure pénale protège toute personne qui, pour une raison quelconque, se voit impliquée dans un procès pénal. Notre nouvelle loi de la procédure pénale, j'ai donc envie de dire, qu'elle donne une protection très intéressante et profonde aux victimes dans les procès pénaux, à ces personnes qui ont participé, en tant que sujets passifs, à un acte criminel».

De son côté, Juan Mendoza, président de la société cubaine de droit procédural de l'Union Nationale des Juristes de Cuba, a approfondi sur les avantages de la loi sur le code des procès pour les citoyens cubains, en particulier pour les citoyens vulnérables.

«Bien que la devise de nos lois soit que les personnes sont égales devant la loi, le code des procès essaie de faire attention aux personnes qui ne sont pas égales en termes matériels, les personnes vulnérables. Pour cette raison, il y a un traitement spécial pour les mineurs, pour le travailleur qui s'attaque à l'administration et qui, pour cette même raison, se trouve dans une situation désavantageuse, pour la violence interfamiliale, pour tous ceux, il y a un traitement spécial dans le code des procès».

Alors que le monde s'apprête à célébrer la Journée des Droits de l'Homme, la Constitution cubaine, ainsi que les normes juridiques récemment approuvées dans le pays, veillent sur les droits et les garanties du citoyen.

Source: Radio Rebelde

---

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/279192-cuba-un-pays-de-lois-pour-les-droits-des-citoyens>



**Radio Habana Cuba**